

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN** & **ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20230327-01DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 27 mars 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x			S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS		x	
						F. DUBOIS	x		
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation : 22/03/2023

Affichage de la convocation : 22/03/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 31

Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Agnès RENOUD LYAT.

Jean-Jacques VIGHETTI a donné pouvoir à Guillaume AGATY.

Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY.

Elodie DESMARIS a donné pouvoir à Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 27 février 2023**

1) Suite à la dernière modification en date du 27 février 2023, délibération n° 20230227-01DCC, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Président. Ce dernier est tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

Accusé de réception en préfecture  
 le 06/04/2023 à 10h02  
 Date de télétransmission : 06/04/2023  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

1) Attribution de l'aide au transport des personnes âgées

CIVILITE	NOM	PRENOM	CODE POSTAL	COMMUNE	MONTANT DE L'AIDE	DATE D'ATTRIBUTION
Monsieur	PALLESCHI	René	01540	VONNAS	90 €	07/03/2023
Madame	DIAZ	Ginette	01290	CROTTET	90 €	07/03/2023
Madame	MALIN	Ginette	01290	PONT DE VEYLE	90 €	07/03/2023
Monsieur	SABOULARD	Jean-Louis	01290	LAIZ	90 €	14/03/2023

2) Signature des conventions de prestation de service pour les structures petite enfance

PARTIES A LA CONVENTION	OBJET DE LA CONVENTION	DATE OU DUREE	DATE DE SIGNATURE
MSA	Prestations de service pour les RPE Grièges et Vonnas	Année 2021/2022	02/03/2023

3) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres quelque soit le type de procédure et quel que soit leur objet, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

EXECUCION DES MARCHES

TITULAIRES	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT
RTP	Aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône (voie bleue) de Mâcon Sud à Cormoranche-sur-Saône (V50) - Lot n° 02 - Ouvrages d'art	143 358,86 €	09/03/2023

4) Négociation des conditions d'achat ou de vente et entériner les conditions d'achat ou de vente si le document fait état d'une clause suspensive, qui est la validation de cet achat ou de cette vente par le Conseil communautaire et que le prix soit fixé dans la limite des crédits affectés au budget

OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DE LA DECISION
Achat du site de la SCIAM	10 000	23/02/2023

5) Prendre en location des locaux pour les centres de loisirs

	Parties à la convention	Objet de la convention	Date ou durée d'utilisation	Date de signature
HIVER 2023	Mairie de LAIZ	Garderie périscolaire, Groupe Perret, Cours extérieures, Salle de motricité, Sanitaires maternelles et extérieurs, Local d'entretien, Cantine, Mobilier et Equipements	Du 04/02/23 au 18/02/2023	19/01/2023
	Mairie de ST JEAN	Cantine et équipements, et Accès au local	Du 04/02/2023 au 18/02/2023	03/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
04/02/2023 à 10h02  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

		buanderie de l'école (wc maternelles)	18/02/2023	
	Association Cantine ST JEAN	Mise à disposition équipements de cuisine, mobilier, et vaisselle	Du 04/02/23 au 18/02/2023	22/02/2023

## 6) Signature des conventions de groupement de commandes et leurs avenants éventuels

SIGNATAIRE	OBJET	DATE DE SIGNATURE DE LA DECISION
Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône	Renforcement de la canalisation d'eau potable et mise en séparatif des réseaux eaux usées / eaux pluviales, rue Capitaine Montréal à Vonnas	09/03/2023

## 7) Attribution de l'aide BAFA

BENEFICIAIRE	DATE D'ATTRIBUTION PAR DECISION	MONTANT
LAPIERRE Eva	02/03/2023	60,00 €

2) Suite à la délibération n°20200615-01DCC du 15 juin 2020, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Bureau communautaire. Ce dernier est tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

### Bureau du 2 Mars 2023 :

- Fixation des tarifs pour un évènement payant (Festi'Veyle été 2023)

### Bureau du 23 Mars 2023 :

- Demande de subvention à l'Etat (au titre du Fonds vert) dans le cadre de la reconversion de la friche industrielle de la SCIAM à Pont-de-Veyle

Certifié exécutoire

Affiché le : 06.04.23

Transmis en Préfecture le : 06.04.23

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET.



**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20230327-20230327-01DCC-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023